

## CERTIFICAT

### PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DES EAUX

Traitement des eaux chaudes sanitaires

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification n°25-01 après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

Le CSTB accorde à :

**La société**                    **EX EAU**  
**76-78 Avenue du Château**  
**Local n°3**  
**F - 95310 SAINT OUEN L'AUMONE**

le droit d'usage de la marque CSTBat Service Procédés de traitement des eaux pour le procédé objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque CSTBat Service et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision de reconduction n° PTE-13-022 du 02 avril 2013

Cette décision annule et remplace la décision n° PTE-12-023 du 12 avril 2012

*Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valable pendant 15 mois. La liste des certificats en cours de validité est tenue à jour et disponible sur le site internet [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)*

Application des procédés de traitement des eaux chaudes sanitaires faisant l'objet d'Avis Techniques.

La liste des Avis Techniques fixant les prescriptions techniques à respecter lors de la mise en œuvre et de la maintenance du procédé est disponible sur le site internet [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr).

Cette liste a été mise à jour à la date de délivrance du présent certificat.

*Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique correspondant*

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant

Isabelle CROUM

Tél. : 01 64 68 84 52

Fax : 01 64 68 89 13

Pour le CSTB  
Pour le Directeur Technique  
  
Yannick LEMOIGNE